



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 25 février 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/2008

**D - 20080086**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 25 février Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ (*quitte la séance à 16h05*), Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

**Excusés :**

***Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Animations présentées par les associations de commerçants et d'artisans. Demandes de subvention. Décision. Autorisation.***

M. Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services, la Ville de Bordeaux apporte un soutien financier annuel aux associations de commerçants et d'artisans pour leurs projets d'actions ou d'animations. L'enveloppe budgétaire votée au budget primitif 2008 s'élève à 250 000 euros.

En outre, la Ville pourra apporter un soutien en prestations techniques, fournies par les services municipaux (surveillance de la police municipale, service des mises en lumière, direction du centre d'entretien et d'exploitation, direction de la propreté urbaine...), dont les interventions sont coordonnées par la commission communale des manifestations publiques.

Vous trouverez, ci-annexés, les descriptifs et budgets prévisionnels des projets d'actions ou d'animations présentés par les associations de commerçants et artisans pour lesquels les associations pourraient bénéficier des subventions municipales suivantes :

PORTEURS	ACTIONS	DATES	budgets prévisionnels		SUBVENTIONS DE LA VILLE
			HT	TTC	
Association La Ronde des Quartiers	Quartiers Propres	2 avril 2008	13 879,60	16 600,00	4 000,00
Association La Ronde des Quartiers	Appui aux missions de mobilisation, d'organisation et de mise en œuvre des actions 2008	2008	25 083,61	30 000,00	15 000,00
Association des Commerçants du Grand Parc	Pâques	du 18 au 22 mars 2008	5 178,00	5 784,38	1 493,40
Association Com' à St Pierre	Le Quartier Saint Pierre fête le printemps	19 avril 2008	9 591,00	10 630,00	4 000,00
Association du Village Notre Dame	26ème anniversaire du Village Notre Dame	16 mars 2008	4 311,71	5 000,00	2 630,00
<b>TOTAL</b>			<b>58 043,92</b>	<b>68 014,38</b>	<b>27 123,40</b>

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider le versement des subventions suivantes :

Association La Ronde des Quartiers	19 000,00
Association des Commerçants du Grand Parc	1 493,40
Association Com' à St Pierre	4 000,00
Association du Village Notre Dame	2 630,00

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents

d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

- autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'opération, qui établissent les engagements des parties (contrat type ci-joint).

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Charles BRON**  
**Adjoint au Maire**

ANNEXES :

**ASSOCIATION « LA RONDE DES QUARTIERS »**

*Opération « Quartiers propres »*

**date de réalisation**

Mercredi 2 avril 2008

**Descriptif détaillé de l'action**

**Objectif :**

Sensibiliser tous les acteurs des quartiers et mettre en avant le rôle de chacun en matière de propreté et d'environnement.

**Les participants attendus :**

- Commerçants, artisans, résidents, enfants à travers les centres d'animations, les maisons de quartiers... avec un accompagnement de la direction de la propreté de la Ville de Bordeaux.

**Mise en œuvre de l'opération :**

Les enfants des centres de loisirs participeront à différents cortèges dans les rues de la ville. Ils disposeront de déchets fictifs de différentes couleurs et formes (pour matérialiser le plastique, le papier, le verre...) qu'ils devront, tout au long des parcours qu'ils emprunteront, déposer dans les conteneurs spécifique mis en place à cette occasion pour un tri sélectif des déchets. Les cortèges se rendront place Pey Berland où auront lieu diverses animations.

La direction de la propreté impliquée dans ce projet, organisera sur la Place Pey Perland, des expositions et des démonstrations de véhicules, des actions et jeux pédagogiques sur la thématique propreté et tri sélectif. Les structures associatives de la ville mobilisées, centres d'animations, maisons de quartier... animeront également des stands pour présenter les actions pédagogiques menées dans leurs structures sur ces thèmes (vidéos, jeux, réalisation et exposition d'œuvres artistiques avec des déchets recyclables ...). Un spectacle sur le thème de l'environnement pourrait être proposé.

Un goûter sera offert à l'ensemble des participants pour clôturer la manifestation.

**Partenaires associés**

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), Chambres Consulaires, , Caisse d'Epargne, Veolia, TV7.....

**COÛT - FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION**

CHARGES		PRODUITS		
INTITULE	HT	TTC	INTITULE	TTC
<b><u>Logistique</u></b>	<b>9 197,32</b>	<b>11 000,00</b>		
<i>Équipements divers (chasubles, sacs à dos...)</i>	4 180,60	5 000,00	<b>Association et partenaires privés</b>	<b>10 296,49</b>
<i>tickets transport en commun</i>	1 254,18	1 500,00		
<i>Frais d'organisation (assurances, matériels goûter : verres, serviettes, ..., livre blanc, diplômes...)</i>	2 090,30	2 500,00	<b>Partenaires Publics</b>	<b>6 303,51</b>
<i>Spectacle</i>	1 672,24	2 000,00		
<b><u>Communication</u></b>	<b>2 926,42</b>	<b>3 500,00</b>		
<i>Supports de communication (presse, radio...)</i>	2 926,42	3 500,00		
<b><u>Alimentaire</u></b>	<b>1 755,85</b>	<b>2 100,00</b>		
<i>Goûter</i>	1 254,18	1 500,00		
<i>Boissons</i>	501,67	600,00		
<b>TOTAL</b>	<b>13 879,60</b>	<b>16 600,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 600,00</b>

## ASSOCIATION LA RONDE DES QUARTIERS

*Appui aux missions de mobilisation, d'organisation et de mise en œuvre des actions (2008)*

### **Date de réalisation**

De janvier à décembre 2008

### **Descriptif détaillé de l'action**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de l'association pour 2008, les actions de mobilisation du tissu associatif local tant internes à chaque association qu'autour d'actions communes doivent être renforcées et il est nécessaire de mener à bien les actions structurantes prévues au programme 2005-2008. Le partenariat de la Ville de Bordeaux est donc sollicité dans le cadre de ces missions de mobilisation, d'organisation et de mise en œuvre des actions, étant entendu que chaque action du programme, lorsqu'elle prévoit un co-financement de la Ville de Bordeaux, fera également l'objet d'une présentation en Conseil municipal préalablement à sa mise en œuvre. En annexe, les actions ou missions que souhaite mener l'association jusqu'à fin décembre 2008.

### **Partenaires associés**

Mairie de Bordeaux, commerçants, artisans, associations...

COUT - FINANCEMENT				
CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	T.T.C.	INTITULE	T.T.C.
<b><u>Appui aux missions de mobilisation, d'organisation et de mise en œuvre des actions</u></b>			<b><u>Association RDQ</u></b>	<b>15 000,00</b>
moyens humains, matériels et fonctionnement	25 083,61	30 000,00	<b><u>Subventions publiques</u></b>	<b>15 000,00</b>
			Mairie de Bordeaux	15 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>25 083,61</b>	<b>30 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>

## ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU GRAND PARC

« Pâques » 2008

**date de réalisation**

Du 18 au 22 mars 2008

### **Descriptif détaillé de l'action**

**Objectif** : animer le centre commercial, créer un rendez-vous festif avec les clients et développer une relation privilégiée.

**Toute la semaine** : Décoration des vitrines, tombola (à gagner des places de cinéma, des paniers détente, sport, gourmands), atelier de décoration d'œufs et dessins pour les enfants aura lieu tout au long du mois de mars. Les dessins seront exposés pendant la manifestation.

**Le mercredi 19 mars** : Chasse aux œufs pour les enfants, dans tout le centre commercial. Des personnages géants déguisés en lapin, œufs ou poules les aideront à trouver les œufs. Des jeux chamboul'tout, jeux de société géants, seront organisés par le centre social et le centre d'animation. Course à l'œuf (6 -10 ans) et jeux en tout genre pour récolter des trésors en chocolat. Un atelier de maquillage organisé par des plasticiennes sur le thème de pâques. Goûter de pâques.

**Le vendredi 19 mars et samedi 22 mars** : Un professionnel animera le centre commercial dans son ensemble, présentera les commerces, jouera avec les clients et leur proposera de gagner des cadeaux.

**Samedi 22 mars de 10h à 12h30** : Chasse aux œufs pour les enfants dans tout le centre commercial. Un Atelier de maquillage organisé par des plasticiennes sur le thème de pâques. Une structure gonflable sera mise en place pour les enfants.

### **Partenaires associés**

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), commerçants, artisans, Sud Ouest...

### COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<b><u>Animations</u></b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 934,78</b>	<b>Association</b>	<b>1 801,98</b>
<i>Animateur</i>	1 500,00	1 794,00		
<i>Personnages géants</i>	500,00	500,00	<b>Partenaires publics</b>	<b>3 982,40</b>
<i>Décoration de vitrines</i>	300,00	300,00	<i>Mairie de Bordeaux</i>	1 493,40
<i>Plasticienne</i>	500,00	500,00	<i>Fisac - Redynamisation du centre</i>	2 489,00
<i>Structure gonflable</i>	500,00	621,18		
<i>Goûter des enfants</i>	200,00	219,60		
<b><u>Logistique</u></b>	<b>400,00</b>	<b>497,51</b>		
<i>Frais de personnel technique</i>	400,00	497,51		
<b><u>Communication</u></b>	<b>378,00</b>	<b>452,09</b>		
<i>Flyers, affiches</i>	208,00	248,77		
<i>Banderole (lettrage)</i>	170,00	203,32		
<b><u>Honoraires</u></b>	<b>900,00</b>	<b>900,00</b>		
<i>Organisation</i>	900,00	900,00		
<b>TOTAL</b>	<b>5 178,00</b>	<b>5 784,38</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 784,38</b>

**ASSOCIATION COM' A SAINT PIERRE**

« Le Quartier Saint Pierre fête le printemps »

date de réalisation

19 avril 2008

**Descriptif détaillé de l'action**

Cette manifestation portée par l'association Com' à Saint Pierre a connu un très grand succès lors de sa création en 2007. L'association a donc souhaité la pérenniser. Elle sera mise en œuvre en partenariat avec l'association des commerçants de la Place Camille Jullian et le centre social et culturel de Saint Pierre. Elle se déroulera Rue du Parlement Saint Pierre, Place du Parlement, Place de l'Eglise Saint Pierre, Rue du Pas Saint Georges et Place Camille Jullian.

Ces espaces seront décorés et fleuris avec notamment le soutien du service des espaces verts de la Ville aux couleurs du printemps. Le programme de la journée comprend :

- décoration du quartier par l'ensemble des acteurs suivie d'un petit déjeuner des résidents, des commerçants et autres participants, Place du Parlement vers 9h 00,  
« chasse aux trésors » pour les enfants du quartier et des chalands
- groupes musicaux Place du Parlement et déambulation sur l'ensemble du quartier, ateliers de maquillage pour les enfants.

De 19h à 22h : Clôture de la fête du printemps avec un couscous géant Place de l'Eglise Saint Pierre animée par un groupe de musiciens.

**Partenaires associés**

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), centre social et culturel de Saint Pierre, commerçants, résidents...

<b>COUT - FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION</b>				
<b>CHARGES</b>			<b>PRODUITS</b>	
<b>INTITULE</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>INTITULE</b>	<b>TTC</b>
<b><u>Animations</u></b>	<b>5 003,18</b>	<b>5 190,00</b>		
<i>Groupes musicaux</i>	3 700,00	3 700,00	<b>Association</b>	<b>5 030,00</b>
<i>Sonorisation</i>	350,00	350,00		
<i>Repas des intervenants</i>	401,34	480,00		
<i>Structure</i>	501,67	600,00		
<i>Maquillage</i>	50,17	60,00	<b>Subventions publiques</b>	<b>5 600,00</b>
			<i>Mairie de Bordeaux</i>	4 000,00
			<i>Fisac (Ronde des Quartiers)</i>	1 600,00
<b><u>Communication</u></b>	<b>1 772,24</b>	<b>2 100,00</b>		
<i>Affiches, flyers, presse...</i>	1 672,24	2 000,00		
<i>Invitations</i>	100,00	100,00		
<b><u>Logistique</u></b>	<b>1 645,02</b>	<b>1 940,00</b>		
<i>Décoration</i>	1 505,02	1 800,00		
<i>Assurances</i>	90,00	90,00		
<i>Affranchissements</i>	50,00	50,00		
<b><u>Réception</u></b>	<b>1 170,57</b>	<b>1 400,00</b>		
<i>Distribution chocolats</i>	585,28	700,00		
<i>Organisation petit déjeuner</i>	585,28	700,00		
<b>TOTAL</b>	<b>9 591,00</b>	<b>10 630,00</b>		<b>10 630,00</b>

**ASSOCIATION DU VILLAGE NOTRE DAME**

26<sup>ème</sup> anniversaire du Village Notre Dame

**date de réalisation**

16 mars 2008

**Descriptif détaillé de l'action**

Le Village Notre Dame est la première galerie permanente d'antiquités en Aquitaine. La célébration du 26<sup>ème</sup> anniversaire du Village se fera autour d'une exposition organisée par les antiquaires du Village Notre Dame, des dégustations de vins seront également proposées par des professionnels locaux et une animation musicale accompagnera cette manifestation. Cet évènement a pour but de promouvoir les activités du Centre d'antiquités et de Brocante du Village Notre Dame au niveau local, régional mais également au niveau national. Des actions de communication seront d'ailleurs mises en œuvre à travers différents supports de la presse régionale, nationale et spécialisée.

**Partenaires associés**

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), commerçants, artisans.

**COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION**

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<b><u>Animation</u></b>	<b>800,00</b>	<b>800,00</b>	<b>Association</b>	<b>1 551,00</b>
<i>Musiciens</i>	<i>800,00</i>	<i>800,00</i>		
<b><u>Communication</u></b>	<b>3 010,03</b>	<b>3 600,00</b>	<b>Partenaires publics</b>	<b>3 449,00</b>
<i>Publicité, cartons d'invitation...</i>	<i>2 759,20</i>	<i>3 300,00</i>	<i>Mairie de Bordeaux</i>	<i>2 630,00</i>
<i>Affiches, tracts...</i>	<i>250,84</i>	<i>300,00</i>	<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	<i>819,00</i>
<b><u>Logistique</u></b>	<b>501,67</b>	<b>600,00</b>		
<i>Décoration florale</i>	<i>501,67</i>	<i>600,00</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>4 311,71</b>	<b>5 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00</b>



SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT  
ET DES SERVICES DE LA VILLE DE BORDEAUX

*CONTRAT D'OPERATION*

>>> <<<

**Association**

*Action*

- dates -

**Entre**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2007, et reçue à la Préfecture de la Gironde le 12 mars 2007,

**Et**

L'Association ....., représentée par son Président, (sa Présidente), M..... autorisé (autorisée) soit par délibération du Conseil d'Administration en date du ....., (soit par statuts).

**IL A ETE EXPOSE :**

La politique d'aide à la redynamisation et au développement du commerce, de l'artisanat et des services, fait l'objet de contrats d'opération qui définissent les objectifs et les moyens mis en œuvre par le porteur du projet, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que l'engagement des parties.

**CONSIDERANT**

que l'association..... domiciliée à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le ..... et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le ....., exerce une activité de ....., présentant un intérêt communal propre,

**IL A ETE CONVENU :**

**Article 1 : Activités et projets de l'association**

L'association s'assigne au cours de la période du..... au..... la réalisation de l'action suivante :

« ..... »

**Descriptif détaillé de l'action :**

**Article 2 : Mise à disposition de moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association :

- une subvention de ..... euros

Au regard du budget prévisionnel (annexé au présent contrat d'opération), la réalisation des activités s'élève à ..... euros T.T.C.

- des moyens techniques pouvant être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques de Mairie de Bordeaux (contact : Monsieur Didier BLANCPAIN / T : 05 56 10 21 32 – F : 05 56 10 21 26).

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, subvention et moyens techniques pour contribuer à l'opération décrite à l'article 1.

### **ARTICLE 3 : MODE DE REGLEMENT**

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la Ville de Bordeaux une fois l'opération réalisée au vu d'un état des dépenses et des recettes certifié exact par le Président de l'association et d'un bilan qualitatif. Le cas échéant, un acompte pourra être versé à hauteur de 50 % de la subvention votée sur présentation soit de contrats conclus avec des prestataires, soit d'un état d'engagement des dépenses certifié exact par le Président de l'association et après signature du présent contrat d'opération.

Elle sera créditée au compte de l'association ...

n° .....

Etablissement : .....

Le versement de la subvention municipale ne pourra pas intervenir au-delà d'un délai maximum de 18 mois à compter de la date du vote de la subvention en séance du Conseil municipal.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention et dans le cas où un acompte aurait été versé, la Ville de Bordeaux pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

### **Article 4 : Conditions générales**

L'association s'engage :

- 1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2/ à déclarer, sous trois mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3/ à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4/ à ne pas reverser tout ou partie de la ou des subvention(s) à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7/ à fournir l'ensemble des pièces permettant d'apprécier le niveau de réalisation de l'opération à la Ville,
- 8/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux* ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

### **Article 5 : Conditions de renouvellement**

Le présent contrat d'opération est conclu pour l'action présentée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Toute nouvelle action doit faire l'objet d'un nouveau contrat d'opération.

### **Article 6 : Conditions de résiliation**

En cas de non-respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

#### **Article 7 : Contrôle de la Ville sur l'association**

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultats) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

#### **Article 8 : Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

#### **Article 9 : Elections de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir

- ≡ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ≡ par l'Association ..... à Bordeaux,

*Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le.....*

**Monsieur le Maire**

**Président  
Association**